

Rapport de la commission technique sur le préavis no 04/2017

### **Remplacement du véhicule „Lindner“ Unitrac 100 des Services extérieurs**

La commission technique a assisté à la présentation du préavis en date du 27 mars 2017 en présence de la Municipalité, la commission des finances et le bureau du Conseil communal.

Il nous a été remis à cette occasion un dossier complet comprenant un descriptif du coût de ce véhicule selon l'offre du 23 février 2017 de l'entreprise Moret Machines Agricoles ainsi qu'une description technique du véhicule Terratrak AEBI TT 211 de démonstration ( entreprise Suisse )

La commission technique s'est réunie en date du 12 avril dans les locaux de l'entreprise Moret Machines Agricoles à Savigny afin d'obtenir des renseignements complets sur ce véhicule.

M. Moret nous a assurés que toutes les options proposées sont utiles selon le descriptif remis en date du 27 Mars 2017. Nous pouvons donc apporter les commentaires suivants :

#### **Service après-vente :**

L'entreprise Moret dispose d'un service après-vente de proximité ( Savigny ) assurant également un service de piquet ( 3 interventions durant l'hiver 2016/2017 ) avec dépannages très rapides. En outre, le choix du véhicule de marque Aebi, fabriqué en Suisse permet la fourniture de pièces en urgence.

#### **Compte tenu de :**

- L'ancienneté du véhicule Lindner Unitrac 100 datant de 2005
- Des besoins de la commune d'avoir un véhicule performant
- De la possibilité de reprise de l'ancien véhicule par l'entreprise Moret Machines
- Qu'après utilisation du véhicule en location durant l'hiver 2016-2017 à satisfaction
- Qu'en plus du déneigement, ce véhicule pourra servir pour des petits travaux dans le cadre des services extérieurs

la commission technique est d'avis que le remplacement du véhicule « Lindner » est nécessaire et ne peut qu'être bénéfique aux services extérieurs et particulièrement à ceux de la voirie. L'acquisition de ce véhicule comprendra la saleuse Rauch, la lame à neige Schmidt ainsi que la benne Bächtold.

Le coût final du véhicule avec accessoires est de CHF 109'400.-

Pour des raisons d'efficacité, la Municipalité et les futurs utilisateurs ont opté pour une lame à neige plus large ainsi qu'une plus grande cuve pour la saleuse dont le débit est réglé par la vitesse d'avancement.

## **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la commission technique, se rallie unanimement aux conclusions du **préavis 04/2017** et vous prie de les accepter sans modification.

La commission technique,

Madame Rodondi, Monsieur Ruchet et Monsieur Sticht.

Belmont, le 18 avril 2017